FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS
Activement à vos côtés

Lausanne, le 15 octobre 2014

Communiqué de presse

Suisse dehors, suisse dedans!

Swissness sans contrôle? Une coquille vide

L'absence de contrôle et de sanctions en cas d'abus de "suissitude" sur les denrées alimentaires vide le projet de loi de sa substance. Le point de vue de la Fédération romande des consommateurs (FRC).

La provenance des denrées alimentaires est un point très sensible pour les consommateurs. Ainsi, la FRC reçoit régulièrement des remarques de personnes qui se sentent trompées par des produits certes élaborés en Suisse, mais dont les ingrédients sont importés! Nous saluons donc la volonté de rendre l'utilisation de la désignation «suisse» et des croix helvétiques apposées sur les marchandises plus fiable.

La FRC demande que le contrôle et les sanctions soient clairement spécifiés dans l'ordonnance
Suite au projet Swissness accepté par les Chambres en juin 2013, diverses ordonnances d'application sont mises en consultation cet automne. Et la FRC constate avec stupeur que rien n'est prévu en matière de contrôles. Un renvoi implicite aux autorités cantonales des denrées alimentaires est mentionné seulement dans une annexe qui sera vite reléguée aux oubliettes. Toutefois, sans base légale, les chimistes cantonaux ne pourront pas bénéficier des ressources nécessaires pour leurs inspections, qui demandent un financement et des compétences particulières. Il est alors à craindre que cette surveillance ne soit pas assurée. Par ailleurs, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect de la législation. L'administration fédérale n'a visiblement pas pris en compte le rôle préventif que pourrait avoir l'introduction d'une sanction en cas de non-respect de ces ordonnances.

L'ajout d'eau suisse ne doit pas servir à «naturaliser» des denrées importées
Enfin, d'autres points plus techniques, comme le taux d'auto-approvisionnement qui peut diminuer la proportion de "suissitude" nécessaire d'un ingrédient, ou l'eau de source suisse qui peut transformer un concentré importé en jus "bien de chez nous", peuvent être mal compris par les consommateurs. Malgré la transparence voulue par le projet, le résultat risque d'être ressenti par les consommateurs comme une tromperie officialisée. La FRC craint donc que lors de sa mise en œuvre, le projet de Swissness ne soit vidé de sa substance.

Plus d'informations sur http://www.frc.ch/consultations/swissness-pas-credible-sans-les-controles-adequats/

Informations complémentaires:
Mathieu Fleury, secrétaire général FRC, Tél.021 331 00 90
Barbara Pfenniger, responsable Alimentation FRC, Tél. 078 719 39 84.

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.